

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit le quatre Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillaume, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, C. Jourdain, Z. Dano, MC. Couf, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, P. Le Dro, P. Danse, V. Robin Cornaud

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Marie Madeleine Prévost à M. Lucien Monnerie
Mme Marie France Guillemot à Mme Marylise Foidart
Mme Sonia Caroff à Mme Anne Maud Goujon
Mme Michèle David à Mme Laure Detrez

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation	28 Novembre 2018
Date de l'affichage	28 Novembre 2018
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2018-107 Demande de subvention pour l'AUPG (Association des Usagers du Port de Guidel)

Rapporteur : P. CORMIER

Organisé précédemment sous la forme d'un CLUP : Comité local des Usagers du Port, cette structure de défense des usagers du Port de plaisance, de relais entre les usagers et les autorités maritimes et portuaires, etc... ne pouvait prétendre à une subvention de fonctionnement en raison de son statut.

Étant désormais déclarée officiellement auprès des autorités compétentes (préfecture et autres services de l'État) comme une association relevant de la loi de 1901 tout en continuant à être agréée par les autorités maritimes DDTM – service des phares et Balises), l'AUPG poursuit régulièrement ses missions de défense des usagers du Port de Guidel Plages.

Il n'y a donc plus d'obstacle administratif à ce qu'une subvention de fonctionnement lui soit attribuée.

Le dossier administratif de demande a bien été déposé en temps et en heure auprès du service administratif de la ville.

En conséquence, il est demandé à la commission de régulariser la situation en attribuant à l'AUPG la subvention de 150 € qui ne lui avait pas été accordée tant que sa situation n'était pas clarifiée.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le 10 décembre 2018

ID : 056-215600784-20181205-DEL_2018_107-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des finances, du personnel communal et des affaires économiques du 15 novembre 2018,

ACCORDE une subvention de 150 € à l'Association des Usagers du Port de Guidel (AUPG)

Adopté par 28 voix pour et 5 contre (L. DETREZ, M. LE TEUFF, R. HENAULT, PY LE GROGNEC, L. DETREZ qui a procuration pour M. DAVID)

Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Décembre 2018
Le Maire,
Joël DANIEL

